



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Francophonie

Question écrite n° 3489

Texte de la question

M. Michel Hannoun attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la francophonie sur l'absence d'Israël aux sommets de la francophonie. Alors que l'on compte près de 500 000 francophones en Israël, originaires pour la plupart de l'ancienne Afrique du Nord française, ce pays a toujours été, jusqu'à présent, mis à l'écart des sommets de la francophonie. Ce fait est d'autant plus regrettable que le cadre de ces sommets devrait normalement permettre de ne pas mêler les problèmes culturels à des enjeux politiques. Il lui demande donc si, dans la perspective du prochain sommet de la francophonie qui se tiendra à l'île Maurice, il ne serait pas possible de revenir sur la mise à l'écart systématique d'Israël, dommageable à la francophonie elle-même.

Texte de la réponse

Les sommets de la francophonie se réunissent depuis 1986. Aujourd'hui, ils comptent quarante-sept chefs d'Etat et de gouvernement, qui ont défini, lors de leur réunion à Chaillot en novembre 1991, le nouveau cadre institutionnel de la francophonie. Un document a été élaboré en décembre dernier qui définit les modalités d'adhésion à la communauté francophone. L'admission d'un nouveau membre suppose notamment que le pays candidat présente une demande officielle et remplisse certains critères, en particulier linguistiques parmi lesquels la place réservée à l'enseignement du français et l'usage du français dans les instances internationales. La décision est prise par les chefs d'Etat et de gouvernement de manière consensuelle. L'Etat d'Israël a, en diverses circonstances, exprimé auprès des autorités françaises son intérêt pour la francophonie. Ces propos ont été écoutés avec sympathie et toutes précisions ont été données sur la manière d'y donner suite. Aucune démarche officielle n'a cependant été présentée à ce jour.

Données clés

Auteur : [M. Hannoun Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3489

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : culture et francophonie

Ministère attributaire : culture et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1955

Réponse publiée le : 29 novembre 1993, page 4253